

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 mars 2022 à 13 h 00, par visioconférence.

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Absent : M. le maire Mathieu Traversy, président

CE-2022-211-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h 00.

CE-2022-212-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-213-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 mars 2022, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2022-214-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauches et de nominations pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-215-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du rapport des activités du trésorier des partis politiques autorisés pour l'année 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

CE-2022-216-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de créations et d'abolitions de postes permanents, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-217-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du sommaire intitulé « Rapport sur les frais de recherches et soutien pour l'exercice 2021 » ainsi que la liste détaillée des remboursements de recherches et soutien des conseillers de la Ville de Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 3 de l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CE-2022-218-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Terrebonne en tant que membre de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF).

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'AIMF afin de déposer une demande d'adhésion auprès de celle-ci.

QUE le maire soit autorisé à participer aux réunions de l'AIMF devant avoir lieu les 6 et 7 avril 2022 à Genève, et ce, pour un montant ne pouvant excéder la somme totale de 4 000 \$, taxes incluses.

QUE les frais afférents à cette réunion et les frais de séjour soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, tel que prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus.

CE-2022-219-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'officialiser son appui au peuple ukrainien par l'adoption d'une résolution.

QUE le drapeau national de l'Ukraine soit hissé sur le mât de l'hôtel de ville à compter du 15 mars 2022 jusqu'au 20 mars 2022 et que l'édifice soit illuminé aux couleurs du drapeau ukrainien.

QUE des colonnes lumineuses soit également illuminées à l'entrée d'Urbanova.

CE-2022-220-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 8 février 2022.

CE-2022-221-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder au seul soumissionnaire **TRICENTRIS – TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services pour le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables, pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 606 143,43 \$, taxes incluses, ainsi que deux (2) années d'options de renouvellement pour 2025 et 2026, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public MAS-2022-2388, en lien avec l'adhésion au regroupement des villes de la Couronne Nord.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE la Direction des travaux publics soit mandatée afin d'assurer la gestion dudit contrat.

CE-2022-222-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le maire de la Ville de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, de déposer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'appui au mémoire de l'organisme Réseau Environnement dans le cadre de la consultation publique du projet de règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

QUE le comité exécutif dépose ladite lettre d'appui au conseil municipal.

CE-2022-223-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Direction générale, la liste des mandats mentionnés au tableau ci-dessous, dévolus à la Commission de l'administration (CADM) pour l'exercice 2022 :

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
1. Plan « Habiter Terrebonne » : Recommandations sur la mise en place d'incitatifs pour favoriser l'accès à la propriété pour les premiers acheteurs et permettre aux aînés de conserver leur propriété	X	
2. Analyser les modes de financement possibles pour faciliter l'ajout de nouvelles infrastructures municipales (trottoirs, éclairage, aqueduc, etc.) et améliorer l'offre de service dans les quartiers existants	X	
3. Veiller au respect de la capacité de payer des citoyens et des entreprises, notamment en limitant la croissance du taux de taxation à l'IPC d'ici 2025	X	X
4. Analyse du processus décisionnel : délégations de pouvoirs (du conseil municipal (CM) au comité exécutif (CE) et du CE à la Direction générale)	X	X
5. Suivi des ententes intermunicipales (expiration imminente et décision de renouveler ou non)	X	X
6. Révision du processus de préparation budgétaire et du Programme triennal des immobilisations (PTI)	X	
7. Suivi de la réalisation du PTI et redditions de comptes annuelles sur les politiques financières, réserves financières, gestion contractuelle et rapports sur l'évolution budgétaire		X
8. Analyse des projets de politiques et directives en matière de ressources humaines, incluant la politique du télétravail	X	X
9. Chantier sur la mobilisation des employés et les besoins en main-d'œuvre	X	
10. Analyse des projets de révisions majeures de l'organigramme avant le dépôt au CE et au CM, dont la création du Bureau de l'environnement et de la transition écologique	X	

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
11. Reddition de comptes des chantiers organisationnels de la Direction générale	X	X
12. Présentation du projet de plan d'affaires de la Direction de l'administration et des finances	X	X
13. Présentation du projet de plan d'affaires de la Direction des ressources humaines	X	X
14. Présentation du projet de plan d'affaires de la Direction du greffe et des affaires juridiques	X	X
15. Présentation du projet de plan d'affaires de la Direction des relations avec les citoyens et des communications	X	X

CE-2022-224-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Direction générale, la liste des mandats mentionnés au tableau ci-dessous, dévolus à la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) pour l'exercice 2022 :

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
1. « Grande conversation culturelle » pour réviser les relations entre la Ville et les différents acteurs du milieu	X	
2. Révision et suivi du plan de développement des bibliothèques, incluant la planification de nouveaux pavillons intermédiaires dans le sud-ouest de Terrebonne et dans la Croisée urbaine	X	
3. Élaboration d'un programme d'aide à la restauration des immeubles à caractère patrimonial en partenariat avec le conseil local du patrimoine (CLP)	X	X
4. Bonification de la programmation événementielle (Fête nationale, marché de Noël, marché public estival, POP ton été, Active ton hiver, festival gourmand, fêtes interculturelles, etc.) et révision des mandats	X	

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
5. Assurer le succès des festivités en collaboration avec la Corporation des fêtes du 350 ^e anniversaire de la Ville		X
6. Recommandations pour la décentralisation culturelle sur l'ensemble du territoire, la mise en valeur d'artistes émergents et le soutien à la professionnalisation de nos artistes	X	
7. Analyse et révision du plan d'action de la Politique et de l'Entente culturelle	X	X
8. Révision et application de la politique de gouvernance auprès de la SODECT	X	X
9. Suivi du plan d'affaires de la Direction du loisir et de la vie communautaire	X	X

CE-2022-225-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Direction générale, la liste des mandats mentionnés au tableau ci-dessous, dévolus à la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) pour l'exercice 2022 :

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
1. Protection de la canopée et recommandation d'actions pour améliorer le bilan de la Ville en termes de plantation d'arbres	X	X
2. Programme de soutien à l'achat de bornes de recharge pour véhicules électriques	X	X
3. Planification des nouveaux tronçons et de l'interconnexion du réseau cyclable, notamment sur la côte de Terrebonne et dans le Carrefour des Fleurs	X	
4. Déploiement du réseau de bornes électriques dans les édifices municipaux et objectifs de remplacement de la flotte de véhicules à essence par des véhicules électriques	X	X

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
5. Suivi et mise à jour du plan d'action de la Ville en matière de développement durable et pour la réduction des GES	X	X
6. Révision du règlement numéro 730-1 en lien avec la surveillance de l'arrosage provenant de l'aqueduc municipal	X	X
7. Suivi des interventions en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables		X
8. Analyser l'implantation d'un projet-pilote de transport à la demande et d'incitatifs à l'autopartage et au vélopartage	X	
9. Première phase du déploiement de la collecte du bac brun pour les neuf (9) logements et plus	X	
10. Adoption d'un plan d'action visant la réduction des déchets, l'augmentation et l'amélioration du recyclage et du compostage (ICI et résidentiel)	X	X
11. Suivi du plan d'affaires du Bureau de l'environnement et de la transition écologique	X	X

CE-2022-226-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Direction générale, la liste des mandats mentionnés au tableau ci-dessous, dévolus à la Commission des sports, des loisirs et du plein air (CLOI) pour l'exercice 2022 :

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
1. Amélioration des infrastructures sportives et des loisirs sur l'ensemble du territoire, notamment par le suivi et la mise à jour du Plan directeur des parcs	X	X
2. Implantation du projet « la rue c'est aussi pour jouer » dans 32 nouvelles rues pour un total de 48	X	
3. Suivi et mise à jour des programmes de soutien aux athlètes, équipes et associations sportives	X	X

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
4. Recommander des améliorations à l'offre de services des loisirs pour aînés et pour assurer l'accessibilité universelle à des installations de sports et loisirs	X	
5. Planification du déploiement de l'offre de jardins communautaires	X	
6. Mise à jour de la signalisation dans la piste multifonctionnelle de la TransTerrebonne afin d'améliorer les repères visuels pour le bénéfice des utilisateurs	X	X
7. Analyser la programmation des loisirs extérieurs afin d'en bonifier la programmation dans chaque secteur, et ce, tout au long de l'année	X	
8. Mise à jour de la politique de prêt et location des plateaux et équipements sportifs, incluant l'évaluation d'une offre pour le sport-études	X	
9. Revoir l'accessibilité des installations sanitaires dans les parcs et pistes cyclables	X	
10. Évaluation et planification des besoins en main-d'œuvre pour favoriser la pratique sportive	X	
11. Favoriser la communication entre les organismes de sports, loisirs et plein air, et la Ville	X	
12. Révision et application de la politique de gouvernance auprès du GPAT et des Complexes sportifs Terrebonne (CST)	X	X
13. Suivi du plan d'affaires de la Direction du loisir et de la vie communautaire		X

CE-2022-227-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Direction générale, la liste des mandats mentionnés au tableau ci-dessous, dévolus à la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) pour l'exercice 2022 :

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
1. Analyse et mise à jour du processus de consultation dans le cadre de la planification des nouveaux projets de développement dans un souci de transparence auprès des citoyens	X	
2. Renforcement des normes environnementales exigées par la réglementation urbanistique, en collaboration avec la Commission de l'environnement	X	
3. Développement du projet-pilote d'application mobile « Info Déneigement » pour le suivi des opérations et révision de la réglementation sur le stationnement hivernal, en collaboration avec la Commission de la sécurité publique	X	X
4. Mise en place et suivi des travaux du Comité sur la planification de l'offre commerciale	X	
5. Suivi des dossiers relevant du MTQ, incluant le parachèvement de la voie réservée et la planification de mesures d'atténuation du bruit de l'A25, l'élargissement de la 337, la construction de l'échangeur d'Urbanova et l'ajout de nouveaux accès à la 640	X	
6. Suivi des besoins pour l'implantation de places en CPE, la construction de nouvelles écoles et l'offre de logements sociaux, abordables et familiaux, en collaboration avec la Commission du développement social	X	X
7. Suivi et recommandation sur les dossiers de développement du Comité de coordination au développement municipal (CCDM), en collaboration avec la Direction générale	X	X
8. Programmation des travaux prévus aux programmes TECQ IV	X	X
9. Révision des politiques et contrats de déneigement et d'entretien des rues, trottoirs, sentiers et pistes cyclables	X	X
10. Planification du projet de parc industriel Lachenaie est	X	X
11. Développement d'un programme d'entretien des fossés	X	X

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
12. Suivi des projets majeurs de construction, incluant la station d'épuration La Pinière (STEP) et le quartier général de police		X
13. Suivi des ententes et plans directeurs de la RAIM et de la RAETM	X	X
14. Révision des mandats d'entretien des patinoires et du plan de renouvellement des infrastructures afin d'améliorer la qualité des glaces	X	

CE-2022-228-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Direction générale, la liste des mandats mentionnés au tableau ci-dessous, dévolus à la Commission du développement social et communautaire (CSOC) pour l'exercice 2022 :

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
1. Élaboration du plan d'action de la Politique de développement social	X	X
2. Révision de la réglementation municipale afin de faciliter la transformation de maison en intergénérationnelle et de pouvoir sévir contre les logements insalubres	X	
3. Suivi du développement de l'offre de logements sociaux, abordables et familiaux	X	X
4. Suivi de la planification des besoins pour la construction de nouvelles écoles et l'implantation de places en CPE	X	X
5. Étude de la possibilité de bonifier l'offre de camps de jour en ajoutant un camp de la relâche scolaire et un camp d'été spécialisé pour les adultes handicapés	X	
6. Suivi du développement des pôles sociaux Saint-Charles et des Tilleuls	X	X
7. Révision de la formule du Gala des Masson et de la fête des bénévoles	X	X

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
8. Assurer le suivi auprès des organismes d'aide pour maintenir des organisations fortes et en santé	X	X
9. Favoriser la conformité aux obligations municipales portant sur la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	X	X
10. Révision et application de la Politique de gouvernance auprès de l'organisme Cité GénérAction 55+	X	X
11. Suivi du plan d'affaires de la Direction du loisir et de la vie communautaire		X

CE-2022-229-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine, sur recommandation de la Direction générale, la liste des mandats mentionnés au tableau ci-dessous, dévolus à la Commission de la sécurité publique (CSP) pour l'exercice 2022 :

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
1. Déploiement d'un projet-pilote pour réduire la vitesse à 30 km/h maximum dans les quartiers résidentiels	X	
2. Élaboration d'un plan d'action pour réduire la violence et les crimes envers les personnes les plus à risque (aînés, violence conjugale, crimes sexuels)	X	
3. Création d'un comité consultatif sur la protection animale et d'une politique de gestion des animaux domestiques et sauvages	X	
4. Assurer une présence aux tables de concertation locales et régionales en soutien aux organismes d'intervention sociale		X
5. Suivi des travaux du Comité technique de circulation (CTC) et formulation de recommandations au conseil municipal	X	X

Mandats	Orientation	Reddition de comptes
6. Bilan du stationnement hivernal de nuit pour la saison 2021-2022 et révision de la réglementation, en collaboration avec la Commission de l'entretien du territoire		X
7. Suivi du contrat 2022-2024 pour le contrôle de la population animale		X
8. Mise en œuvre du nouveau règlement municipal sur la prévention des incendies		X
9. Suivi des travaux de stabilisation de talus et des sites sous observation (mouvements de terrains et érosion des sols)		X
10. Suivi de plan d'affaires de la Direction de l'incendie		X
11. Suivi de plan d'affaires de la Direction de la police		X
12. Suivi de la Politique municipale de sécurité civile		X
13. Suivi du schéma de couverture de risque incendie		X

CE-2022-230-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat de gré à gré G22-3001 à l'organisme à but non lucratif **CONSULT-TERRE**, pour la réalisation de la patrouille environnementale et la sensibilisation pour les installations septiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 162 735,63 \$, taxes incluses, suivant la proposition en date du 31 janvier 2022, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CE-2022-231-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la *Convention de bail* à intervenir entre la Ville de Terrebonne et HCRC inc. portant sur les immeubles situés au 2472, boulevard des Entreprises, à Terrebonne, connus comme étant les lots 3 315 681, 3 315 682 et 3 315 683 du cadastre du Québec, d'une superficie locative de 11 000 pieds carrés, pour un loyer annuel de 154 000,00 \$, plus le coût des améliorations locatives d'un montant maximal de 814 000,00 \$ et les taxes applicables, et ce, pour une durée de sept (7) ans, débutant rétroactivement le 1^{er} novembre 2021 et se terminant le 31 octobre 2028, incluant deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, aux fins de location de locaux commerciaux pour le service des archives de la Direction du greffe et des affaires juridiques, le tout

selon les termes et conditions prévus au projet de bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention de bail, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-232-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage de la série télévisée intitulée *Les belles heures*, une production d'UGO MEDIA, le 16 mars 2022, entre approximativement 6 h et 17 h, à la résidence privée située au 391, avenue des Grands-Prés, le tout conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2022-233-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage américain pour une comédie musicale jeunesse intitulée *Snow Day* produite par Nickelodeon de JOUR BLANC PRODUCTIONS INC., du 13 au 17 mars 2022, sur l'Île-des-Moulins dans le Vieux-Terrebonne, le tout conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2022-234-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement sur l'occupation du domaine public et modifiant les règlements numéros 82, 544, 566, 698, 3902 et 4001*, sous le numéro 725.

CE-2022-235-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 825, afin d'y inclure les tarifs pour l'occupation du domaine public*, sous le numéro 825-2.

CE-2022-236-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement *Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Terrebonne*, sous le numéro 836.

CE-2022-237-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de *Quittance et Transaction* à intervenir avec Bell Canada inc. en vue du règlement du dossier de cour numéro 500-1-110108-191, pour un montant total de 155 000 \$, en capital, intérêts, taxes et frais.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite quittance et transaction, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit via un amendement budgétaire en provenance du poste 01133-0124200001 (Droits de mutations) vers le poste 12000-2955 (Réclamation de dommages, intérêts).

CE-2022-238-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le financement des projets 2022 énumérés ci-dessous :

Fiche PTI	Projet	Montant
10019	Remplacement des vestes pare-balles	27 000 \$
- - -	Acquisition d'une station de bertillonnage	50 000 \$
10237	Programme de remplacement des habits de combat incendie	70 000 \$
10014	Gestion policière (fin de projet)	375 000 \$
10016	Centralisation système gestion stations de pompage	585 000 \$
10282	Automate d'appels	350 000 \$
10274	Aménagement des Terrasses du Vieux-Terrebonne	75 000 \$
10276	Aménagement de locaux pour le service des archives	350 000 \$
10003	Remplacement de véhicules légers (deux (2) véhicules de police)	110 000 \$

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement et remboursées sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

CE-2022-239-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser madame Geneviève Landriault, à titre de conseillère gestion administrative et financière, à :

- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- Effectuer la gestion du compte de la Ville à « Mon dossier » de Revenu Québec et « clicSÉQR Entreprises »;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », pouvant être consultées sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être acceptées.

QUE la désignation de madame Lucie Gélinas, à titre de responsable des services électroniques de la Ville de Terrebonne, soit révoquée.

CE-2022-240-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de désigner madame Judith Proulx, chef de section revenus et assistante-trésorière, ainsi que madame Geneviève Landriault, conseillère gestion administrative et financière, à titre d'administratrices principales aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elles soient investies de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE madame Lucie Gélinas, conseillère principale, gestion administrative et financière, soit retirée à titre d'administratrice principale, aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

CE-2022-241-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des immeubles dont les taxes imposées sont impayées au 23 février 2022, signée par la trésorière, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

QU'il soit ordonné au greffier, ou à tout autre personne désignée par le greffier, de vendre ces immeubles à l'enchère publique, à l'édifice Louis-Lepage situé

au 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, salle des séances du conseil municipal, le **jeudi 16 juin 2022, à 14 h**, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE la trésorière et l'assistante-trésorière soient autorisées à enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le jeudi 16 juin 2022 dans la mesure où un décret ou un arrêté ministériel autorise la tenue de la vente pour non-paiement de taxes, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2022-242-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de nommer, pour une période de deux (2) ans, madame Jocelyne David à titre de membre indépendant siégeant sur le comité de vérification.

CE-2022-243-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner et d'autoriser la mise en place du programme de référencement, à titre de projet pilote pour une durée d'un (1) an, pour certains postes à pourvoir au sein de la Ville de Terrebonne.

CE-2022-244-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner *l'Entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Section locale 2326 (piscine)*.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention collective à intervenir avec le SCFP, Section locale 2326 (piscine), incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-245-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la *Lettre d'entente 2022-02* intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., dont copie est annexée au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-246-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de monsieur Christian Caya à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 14 mars 2022, selon les conditions de travail des employés cadre de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de monsieur Caya soit fixé au 2^e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-247-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame Valérie Bernier à titre d'agente conseil rémunération, à la Direction des ressources humaines, à compter du lundi 4 avril 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Bernier soit fixé au 2^e échelon de la classe 2, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-248-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination de monsieur Alain de Guise à titre de directeur adjoint, services aux opérations, à la Direction des travaux publics, à compter du mardi 15 mars 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur de Guise soit fixé au 9^e échelon de la classe 9, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-249-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie* entre la Ville de Terrebonne et la municipalité de Sainte-Julienne d'une durée de trois (3) ans.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente intermunicipale, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à la municipalité de Sainte-Julienne.

CE-2022-250-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant des travaux de réfection et d'ajustement des regards et puisards ainsi que de mise aux normes et à niveau des ouvrages existants de gestion des eaux et des ponceaux de rues pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 7 204 900 \$, sous le numéro 845.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-251-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant des travaux de réfection de pavage sur diverses rues pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 7 715 300 \$, sous le numéro 846.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-252-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense additionnelle de 239 628,99 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA17-12001 octroyé à **ENVIRO CONNEXIONS**, pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l'année 2022, majorant ainsi le montant du contrat initial de 22 092 045,44 \$, taxes incluses, à un montant total de 23 070 927,37 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-253-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'exercer la première option de renouvellement prévue au contrat SA17-12001 octroyé à **ENVIRO CONNEXIONS**, pour la collecte et le transport des matières résiduelles, au montant estimé du renouvellement de 11 822 405,00 \$, taxes incluses, pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

QU'une dépense additionnelle soit autorisée pour les services essentiels de collecte et de transport, non prévue audit contrat, au montant estimé de

497 873,00 \$, taxes incluses, pour cette même période de deux (2) ans, majorant ainsi le montant du contrat initial de 22 092 045,44 \$, taxes incluses, à un montant total, incluant l'option de renouvellement de 35 391 205,37 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-254-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9009 à **LAVALLEE & FRERES (1959) LTEE**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat de réaménagement d'aires de jeux, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 288 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-255-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif exerce la troisième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9023 octroyé à **ÉQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL** pour l'achat de chaussures de sécurité, au montant estimé de 36 938,56 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 20 mars 2022.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-256-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9014 pour l'entretien et la tonte de pelouse, pour une durée de trois (3) ans, aux plus bas soumissionnaires conformes, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public, par secteur, selon la répartition suivante :

- **Secteur 1** : à **INTER-PAVE (9113-7752 QUEBEC INC.)**, au prix de sa soumission, soit pour la somme de 350 283,50 \$, taxes incluses.
- **Secteur 3** : à **BELLE VERDURE (1996) INC.**, au prix de sa soumission, soit pour la somme de 267 688,85 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-257-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la définition « **Travaux de désamiantage d'une section du plafond de la Maison d'histoire de Terrebonne, sise au 148, rue Saint-André, Terrebonne** », du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 774, soit l'objet n° 7, sous la rubrique *Maintien d'actifs – Fiche PTI 10038*.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant estimatif de 25 000 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2022-258-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant des travaux de remplacement de l'éclairage de Noël dans le Vieux-Terrebonne ainsi que les services professionnels pour les plans et devis et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 093 000 \$, sous le numéro 847*.

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-259-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la dépense annuelle de 1 213 662,98 \$, taxes incluses, pour l'achat de carburants en vrac auprès de **MAZOUT G. BELANGER INC.**, pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} avril 2022, dans le cadre de l'adhésion au regroupement d'achats avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-260-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder au seul soumissionnaire **TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA22-9025 pour l'acquisition de deux (2) véhicules Dodge Charger ensemble police, pour la Direction de la police, au prix de sa soumission, soit une somme de 112 231,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat desdits véhicules, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ceux-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner leur plein effet.

CE-2022-261-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'exercer la troisième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9009 octroyé à **PLOMBERIE J.D. INC.**, pour le service d'entretien de la plomberie du parc immobilier municipal, au montant de 139 535,50 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 17 mars 2022.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-262-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la définition « **Étude d'avant-projet pour la réfection du mur de soutènement du Vieux-Terrebonne** », du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 713, soit l'objet n° 6.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 100 000 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2022-263-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la définition « **Honoraires professionnels pour la réalisation des travaux de stabilisation de la digue Terrasse-Mathieu** », du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n° 5.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 306 250 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2022-264-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant l'acquisition et l'installation de mobilier pour le quartier général du Service de police intermunicipal de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 300 000 \$, sous le numéro 841.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-265-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la définition « **Services professionnels pour la conception et le développement d'aménagements architecturaux, dans le cadre de la promenade du Legs du 350^e de la Ville de Terrebonne** », du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n^o 4.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 375 000 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2022-266-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'*Engagement d'octroi de servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville de Terrebonne pour fins d'installation de deux (2) poteaux de soutien et d'haubans* à l'intersection de la rue Nationale et de Grande Allée, à Terrebonne, dont l'assiette est connue et désignée comme étant deux (2) parties du lot 4 288 545 du cadastre du Québec, appartenant à la société 7215371 Canada inc., et ce, sans contrepartie.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude substantiellement conforme audit engagement, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville, ainsi que tout document y afférent.

CE-2022-267-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022.

CE-2022-268-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise en partie, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00006
Affichage de type commercial
ENSEIGNES ACCESS
4715, rue d'Angora / Lots : 5 808 038 et 5 808 037

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville sur les PIIA et que la demande ne répond pas aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage présenté ne répond pas au critère à l'effet que les enseignes murales sont situées sous le niveau inférieur des fenêtres du premier étage du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage présenté propose deux (2) enseignes murales situées sur la même façade du bâtiment donnant sur le chemin Gascon, dont une enseigne au 3^e étage du bâtiment;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Terrebonne **autorise** l'émission d'un permis afin de permettre les enseignes A1 et A2 pour le commerce « IRIS ».

QUE la Ville de Terrebonne **refuse** l'émission d'un permis afin de permettre l'enseigne B pour le commerce « IRIS » située au 3^e étage du bâtiment.

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00006.

CE-2022-269-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00023
Affichage de type commercial
MEDIFICE
448 à 452, chemin du Coteau / Lot : 2 440 710

QUE la Ville de Terrebonne autorise le concept d'affichage pour le bâtiment commercial afin de permettre le projet d'affichage pour tous les commerces, le tout conformément à l'Annexe 2022-00023.

CE-2022-270-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00008
Agrandissement de type industriel
LE GROUPE MARTEL
460, rue Fernand-Poitras / Lots : 4 993 797 et 4 663 160

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement industriel, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00008.

Le tout à la condition qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :

- a) pour l'agrandissement du bâtiment, un montant de 95 000 \$;
 - b) pour l'aménagement paysager, un montant de 1 250 \$.
-

CE-2022-271-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00018
Affichage de type commercial
CREATION DEZIGN PLUS
1715 à 1717, chemin Gascon / Lots : 2 442 675 et 2 916 848

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « BOUTIQUE ÉQUESTRE PEPIN », le tout conformément à l'Annexe 2022-00018.

CE-2022-272-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00030
Affichage de type commercial
MICHEL BRISSON, URBANISTE
1873, chemin Gascon / Lot : 6 217 738

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « BOUSTAN CUISINE LIBANAISE AUTHENTIQUE », le tout conformément à l'Annexe 2022-00030.

CE-2022-273-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00477
Agrandissement de type industriel
LE GROUPE MARTEL
1247, rue Nationale / Lot : 3 264 505

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel, et ce, conformément à l'Annexe 2021-00477.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU** un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - pour l'agrandissement du bâtiment, un montant de 100 000 \$;
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 6 250 \$;
- b) **QUE** la case de stationnement visible de la rue Nationale soit dissimulée par deux (2) rangées de *Deschampsia cespitosa* plantées en quinconce.

CE-2022-274-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00041
Construction d'une habitation unifamiliale
D'OVIDIO GIANCARLO
2582, chemin Saint-Charles / Lot : 6 411 794

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, le tout conformément à l'Annexe 2022-00041.

CE-2022-275-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00391
Construction d'une habitation unifamiliale
JONATHAN ACEBEDO GARCIA
Chemin Saint-Charles / Lot : 6 354 974

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, le tout conformément à l'Annexe 2020-00391.

CE-2022-276-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00491
Construction d'une habitation unifamiliale
FRANCIS THERRIEN
Chemin Saint-Charles / Lot : 6 377 099

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, et ce conformément à l'Annexe 2021-00491.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QU'**un minimum de deux (2) arbres soient plantés en front du chemin Saint-Charles.

CE-2022-277-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00028
Rénovation extérieure de type commercial
91213033 QUEBEC INC. (JEAN COUTU)
930, boulevard des Seigneurs / Lot : 2 442 119

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure commerciale, le tout conformément à l'Annexe 2022-00028.

CE-2022-278-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00495
Agrandissement de type résidentiel
FANNY BOILY GUILLOTTE
605, côte de Terrebonne / Lots : 2 921 458 et 5 097 690

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement résidentiel, le tout conformément à l'Annexe 2021-00495.

CE-2022-279-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00002
Construction d'une habitation unifamiliale avec bachelor
MAUDE JEANSON
418, côte de Terrebonne / Lot : 6 348 463

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale, avec garage et bachelor, le tout conformément à l'Annexe 2022-00002.

CE-2022-280-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00024
Construction d'une habitation multifamiliale
GESTION IMMOBILIÈRE SKY INC.
Rue Guillemette / Lot : 2 923 463

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00024.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QUE** plan de gestion des eaux pluviales soit conforme aux dispositions du règlement numéro 674;
 - b) **QUE** la demande de dérogation mineure 2022-00037 soit acceptée.
-

CE-2022-281-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2021-00486
Augmentation de l'occupation au sol d'une construction accessoire
DOMINIQUE LÉVESQUE
2451, rue des Callas / Lot : 4 139 251

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de délivrer un permis de construction accessoire, de façon à permettre :

- a) Une superficie combinée des constructions accessoires à 10,78 %, alors que l'article 115 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une superficie combinée d'occupation des constructions accessoires maximale de 10,00 % de la superficie de terrain.

Le tout conformément à l'Annexe 2021-00486.

CE-2022-282-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2021-00447
Opération cadastrale et diminution des dimensions d'un lot
9117-0282 QUÉBEC INC.
3300, rue Hector-Chartrand / Lot : 2 919 835

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de remplacer le lot 2 919 835 du cadastre du Québec par les lots 1 et 2, de façon à permettre :

- a) Une réduction de la superficie du lot 1 à 1 009,6 mètres carrés, alors que la « charte de lotissement A - lot partiellement desservi » à laquelle fait référence la grille des usages et des normes de la zone 8262-72 prescrit une superficie minimale de 1 500 mètres carrés;
- b) Une réduction de la largeur du lot 1 à 22,86 mètres, alors que la « charte de lotissement A - lot partiellement desservi » à laquelle fait référence la grille des usages et des normes de la zone 8262-72 prescrit une largeur minimale de 25,00 mètres;
- c) Une réduction de la superficie du lot 2 à 1 007,2 mètres carrés, alors que la « charte de lotissement A - lot partiellement desservi » à laquelle fait référence la grille des usages et des normes de la zone 8262-72 prescrit une superficie minimale de 1 500 mètres carrés;
- d) Une réduction de la largeur du lot 2 à 22,86 mètres, alors que la « charte de lotissement A - lot partiellement desservi » à laquelle fait référence la grille des usages et des normes de la zone 8262-72 prescrit une largeur minimale de 25,00 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2021-00447.

CE-2022-283-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2022-00032
Réduction d'une marge latérale
REMY MARIE AGATHE
7271, rue de Jouvence / Lot : 3 051 485

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but d'agrandir le bâtiment principal, de façon à permettre :

- a) Une réduction de la marge latérale à 1,04 mètre, alors que la grille des usages et des normes de la zone 8670-91 prescrit une marge minimale de 1,8 mètre.

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00032.

CE-2022-284-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2022-00035
Implantation en cour avant d'une construction accessoire
ISABELLE BÉLAIR
14550, boulevard Laurier / Lot : 3 487 207

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'un garage isolé, de façon à permettre :

- a) **QUE** le garage privé isolé soit implanté en cour avant, alors que l'article 113 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit que le garage soit localisé en cour latérale, arrière ou avant secondaire (seulement).

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00035.

CE-2022-285-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2022-00031
Augmentation de la hauteur d'une construction accessoire
SÉBASTIEN DEMERS
2497, chemin Saint-Charles / Lots : 1 945 664 et 1 948 455

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du *Règlement de zonage* ou du *Règlement de lotissement* a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été démontré que l'application du *Règlement de zonage* avait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT que les voisins ont été informés de la présente demande;

CONSIDÉRANT que des demandes antérieures pour des dérogations mineures similaires ont été refusées;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Terrebonne **refuse** la dérogation mineure dans le but d'autoriser la délivrance d'un permis de construction d'un garage isolé, de façon à permettre :

- a) Une hauteur maximale du garage de 6,52 mètres, alors que le *Règlement de zonage* prévoit une hauteur maximale de 6,00 mètres pour un garage isolé avec toit en pente.

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00031.

CE-2022-286-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2022-00037

**Empiètement d'un balcon et de perrons dans la marge avant
GESTION IMMOBILIÈRE SKY INC.
Rue Guillemette / Lot : 2 923 463**

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de construire un bâtiment multifamilial de six (6) logements, de façon à permettre :

- a) L'empiètement du balcon dans la marge qui est situé à 4,64 mètres, alors que la marge avant minimale de 6,00 mètres doit être respectée (grille 8868-36);
- b) L'empiètement des perrons dans la marge avant qui est situé à 5,05 mètres, alors que la marge avant minimale de 6,00 mètres doit être respectée (grille 8868-36).

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00037.

CE-2022-287-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 14 700 \$ à titre de contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 3 506 001 du cadastre du Québec situé sur la rue Béland, conformément au *Règlement de zonage* numéro 1001, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier 2022-00058.

CE-2022-288-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8864-23 (secteur du boulevard des Entreprises, à l'ouest de l'avenue Claude-Léveillé)*, sous le numéro 1001-343.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'un avis public sera publié à cet effet sur le site Internet de la Ville.

CE-2022-289-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00332
Construction d'habitations multifamiliales
SYLVAIN HÉBERT
788, rang Saint-François / Lot : 2 919 386

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales de six (6) logements, et ce, conformément à l'Annexe 2021-00332.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
- pour la construction de chaque bâtiment, un montant de 41 500 \$;
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 6 250 \$.

CE-2022-290-REC

RÉSOLUTION AMENDÉE PAR CE-2022-412-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder un soutien financier de 420 000 \$ à la Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne pour permettre le fonctionnement des activités pour l'année 2022, en vertu de l'article 6.4.3 du Protocole d'entente intervenu entre les parties.

QUE ce soutien financier soit révisé en cours d'année selon l'état réel des dépenses réalisées.

QU'un montant de 500 000 \$ soit également accordé, dont une portion représentant un soutien financier de 360 000 \$, soit 36 % de la somme prévue à l'article 6.4.4 du Protocole d'entente (1 000 000 \$) afin d'être dédié à la programmation des festivités du 350^e anniversaire pour permettre à la corporation de signer des ententes ou des contrats requis avec des fournisseurs et artistes.

QUE ce deuxième soutien financier soit révisé en cours d'année selon l'état réel des dépenses réalisées et jusqu'à un montant maximal total de 500 000 \$.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-291-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner les deux (2) contrats de location des heures de glace entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc., soit pour l'automne 2022, au montant de 1 006 220,96 \$, taxes incluses, et, pour l'hiver 2023, au montant de 947 034,70 \$, taxes incluses.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, lesdits contrats de location des heures de glace.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisée à effectuer, conformément aux modalités de paiement desdits contrats, les versements pour l'automne 2022 et l'hiver 2023.

CE-2022-292-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 124 197,06 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (par résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour des services professionnels avec la firme **COFOMO INC.** pour des conseils en solutions d'affaires dans le cadre du projet *Automate d'appels* figurant au Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 (fiche PTI 10282).

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

CE-2022-293-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 538 289,96 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8015, conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 569-08-2021), pour les services professionnels en géomatique avec la firme **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE** dans le cadre de la réalisation de deux (2) projets figurant au Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, soient les fiches PTI 10254 – Foresterie urbaine et canopée et PTI 10299 – Suivi des fosses septiques.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant un paiement comptant des immobilisations (PCI).

CE-2022-294-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif conclue une entente-cadre avec **CIMA+**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services professionnels SA22-8001 pour le développement FME relativement à divers projets, pour une période de deux (2) ans, au taux horaire de sa soumission, soit pour une somme maximale de 471 397,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-295-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant l'acquisition d'une solution 911 prochaine génération (NG911) ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 295 300 \$, sous le numéro 823.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-296-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant l'acquisition d'une infrastructure de l'Internet des objets ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 181 900 \$, sous le numéro 830.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-297-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation d'équipement pour l'utilisation des ondes radiocommunications de technologie P25 par les directions de la police, de l'incendie et des travaux publics ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 018 800 \$, sous le numéro 831.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-298-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant la modélisation et l'acquisition de données géospatiales 3D portant sur la géobase de rues ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 182 800 \$, sous le numéro 833.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-299-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant le maintien des actifs en géomatique ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 725 000 \$*, sous le numéro 834.

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-300-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation d'un logiciel pour la gestion de la Loi 430 ainsi que les services professionnels et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 807 500 \$*, sous le numéro 835.

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2022-301-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 10.

Président

Greffier